

Compte rendu de réunion de la Caisse des Ecoles du mardi 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18 heures, les membres de la commission de la Caisse des Ecoles dûment convoqués le 12 février 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BERTEIGNE, Présidente.

Présents : Brigitte BERTEIGNE, Valérie DARTOIS, Liliane GATEBOIS, Christophe GOUTELARD, Aurélie MARCHOUH, Jérôme PETIN, Emmanuelle POTTIER, Fatima SALARIS.

Absents excusés : Sébastien BOUDEREAU, Laëtitia LEGROS, Sandrine MADULI, Elodie RAPAILLES.

Approbation du compte rendu du conseil précédent

Madame la Présidente propose d'approuver le compte rendu de séance du 16 octobre 2023.

En l'absence d'observation, le compte rendu du 16/10/2023 est adopté à l'unanimité.

1. Compte de gestion 2023

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2023 du Trésorier pour la Caisse des Ecoles de Chéroy,

Certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats sont conformes avec le compte administratif 2023.

Dit que le compte de gestion 2023 fait apparaître un résultat cumulé de **13 855.34 €** en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2023

Présentation du compte administratif 2023 par madame Valérie DARTOIS, élue présidente de séance. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de **13 855.34 €** se décline comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice	183 555.84 €
Dépenses de l'exercice	192 299.28 €
Déficit 2023	8 743.44 €
Excédent N-1	22 598.78 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2023	13 855.34 €

Pas de section d'investissement.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Madame BERTEIGNE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, la commission approuve le compte administratif 2023 de la Caisse des Ecoles par chapitre budgétaire.

3. Affectation du résultat 2023

Il est demandé à l'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif 2023, de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Après avoir constaté que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de **13 855.34 €** et aucun besoin de financement en investissement, il est proposé au conseil de reporter au budget primitif 2024 la somme de **13 855.34 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

4. Budget primitif 2024

Madame la Vice-Présidente donne lecture des montants inscrits aux différents chapitres et propose à la commission de la Caisse des Ecoles de Chéroy d'adopter le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

✓ **204 234.00 €** en section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 70 – produits du domaine	77 000.00 €
Chapitre 74 – subventions	113 378.66 €
Chapitre 002 – excédent antérieur cumulé	13 855.34 €

Dépenses

Chapitre 011 – charges générales	200 774.00 €
Chapitre 65 – charges de gestion courante	2 560.00 €
Chapitre 68 – Dotation aux amortissements	900.00 €

Pas de section d'investissement.

La Commission approuve, à l'unanimité, par chapitre budgétaire le budget primitif 2024 de la Caisse des Ecoles présenté ci-dessus qui s'équilibre à 204 234.00 € en section de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

La Présidente,

The image shows a blue ink signature of Brigitte Bertheigne over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CAISSE DES ECOLES en Mairie de CHEROY 89690 DE CHEROY'.

Brigitte BERTEIGNE